

Délibération n°2024-032**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 14 juin 2024

Le 14 juin 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 07 juin 2024 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

Présents : F. DUMAS (Le Maire), F. BOULOT, L. BOUVERET, E. CANU, A. CAVARD, O. CLABAUX, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, F. MATHE, N. MOTARD, E. POUIT, F. RIVIER.

Absents excusés : M-H. DUPUY

Secrétaire de séance : F. MATHE

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 14

Présents : 13

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET :

Election du 3^{ème} adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-4 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-017 du 26 mai 2020 déterminant le nombre d'adjoints à 3 ;

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 26 mai 2020 constatant l'élection des 3 adjoints au Maire ;

Vu la délibération n°2024-031 du 14 juin 2024 destituant la 2^{ème} adjointe au Maire et plaçant Monsieur CAVARD Alexandre, 2^{ème} adjoint suivant l'ordre du tableau ;

Considérant la nécessité de conserver 3 adjoints afin de préserver la bonne marche de l'administration municipale ;

Considérant que l'élection d'un adjoint se réalise au scrutin secret à la majorité absolue ;

Considérant la nomination de 2 assesseurs, Alexander GRIMARD et Olivier CLABAUX ;

Considérant la candidature de Monsieur BOULOT Frédéric, conseiller municipal ;

Considérant l'abrogation de l'arrêté n°2024-0014 nommant Frédéric BOULOT conseiller municipal délégué et la délibération n°2024-009 fixant ses indemnités de fonction ;

Le Conseil Municipal procède à l'élection du 3^{ème} adjoint au Maire :

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu : BOULOT Frédéric – 13 voix

Monsieur BOULOT Frédéric est désigné 3^{ème} adjoint au Maire.

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 033-213301260-20240614-2024_032-DE

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 14 juin 2024,

Pour extrait certifié conforme délibéré le 14 juin 2024,

Le Maire,
Florian DUMAS



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.